Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202360-20251215-DELIB2151225-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Nombre de membres : en exercice : 14, présents : 12.

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.
Présents : Frédéric LE TURLUER, Maire, Baptiste PEZZOLI, Michèle OLLIVIER, Christophe LE MERRER, Ronan RIOU, Jérémy PATUREL, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Laurence HERPE, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Marie-Christine MEVEL.
Absente : Sandrine SALAÜN (procuration à Frédéric LE TURLUER), Fabien TARTIVEL (excusé).
Secrétaire de séance : Michelle OLLIVIER.
Date de convocation : 11/12/25.

2- Réhabilitation de la Maison des Sœurs et son annexe : mission SPS (Sécurité Protection Santé) et mission de contrôle technique

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la maison des sœurs et son annexe l'assistant maître d'ouvrage a réalisé une consultation pour les missions SPS et contrôle technique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'EURL LRC de Plourhan pour un montant global de 3 705,00 € HT pour la mission SPS avec pour la commune une part de 2 320,44 € HT (62,63%)
- de retenir la proposition de QUALICONSULT de Saint-Grégoire pour un montant global de 5 100,00 € HT pour la mission de contrôle technique avec pour la commune une part de 3 194,13 € HT (62,63 %).

Pour extrait conforme.
LE MAIRE,
Frédéric LE TURLUER.